

Grille d'analyse multicritère de choix technique

Critère visé : **Pertinence des choix techniques** — adéquation aux enjeux patrimoniaux, cohérence avec le contexte, diversité des choix envisagés, faisabilité des solutions.

Démarche en 4 temps

1. **Identifier l'enjeu patrimonial dominant** — une phrase claire, sans confondre enjeu et action.
2. **Lister les solutions envisageables** — au moins 2 à 3 options réelles, y compris l'option « ne rien faire ».
3. **Évaluer chaque solution** — noter de 1 à 5 sur les 6 critères ci-dessous, sans compenser un critère éliminatoire.
4. **Pondérer et trancher** — sommer, puis argumenter au-delà du seul score.

Grille pondérée à remplir

CRITÈRE	POIDS 1-3	SOLUTION A	SOLUTION B	SOLUTION C
Adéquation à l'enjeu patrimonial				
Cohérence réglementaire / territoriale				
Faisabilité technique				
Fenêtre d'intervention / saisonnalité				
Coût (investissement + entretien)				
Durabilité et réversibilité				
Score pondéré total				

Poids 1 = secondaire · 2 = important · 3 = déterminant/éliminatoire.

Check-list avant de valider le choix

- ☐ Enjeu dominant formulé en une phrase, distinct d'une action ou d'une pression.
- ☐ Au moins deux solutions réelles comparées, pas une solution unique déguisée.
- ☐ Critères éliminatoires (réglementaire, sécurité, budget plafond) vérifiés avant pondération.
- ☐ Fenêtre d'intervention croisée avec la phénologie et l'hydrologie du site.
- ☐ Score le plus élevé cohérent avec l'argumentaire écrit ; écart justifié si besoin.
- ☐ Solution retenue formulable en clause technique compréhensible par un non-spécialiste.

Grille multicritère — annexes

Familles de solutions par type d'enjeu

Espèces envahissantes Arrachage manuel, fauche exportatrice, bâchage, lutte biologique encadrée, pâturage ciblé.	Végétation ligneuse/herbacée Fauche tardive exportatrice, débroussaillage sélectif, recépage, pâturage extensif.
Restauration hydraulique Effacement/arasement d'ouvrage, recharge sédimentaire, reméandrage, régulation de niveau.	Aménagement d'habitat Création de mares, nichoirs/gîtes, génie végétal, plantation d'essences locales.

Erreurs fréquentes

✗ Une seule solution présentée sans alternative. ✓ Présenter 2-3 options réelles, y compris moindre intervention.	✗ Fenêtre d'intervention ignorée (période de reproduction). ✓ Croiser avec le calendrier écologique du site.
✗ Score global masquant un critère éliminatoire. ✓ Vérifier les critères éliminatoires avant pondération.	✗ Coût réduit au seul investissement initial. ✓ Chiffrer investissement + entretien pluriannuel.

Repères réglementaires à vérifier avant chiffrage

• Loi sur l'eau (IOTA) — art. L.214-1 à L.214-6 C. env. : nomenclature déclaration/autorisation. • Espèces protégées — art. L.411-1 / L.411-2 C. env. : dérogation si impact sur espèce ou habitat protégé. • Natura 2000 — évaluation des incidences si site ou périphérie proche concernés. • DIG — art. L.211-7 C. env. : requise pour travaux sur cours d'eau engageant des fonds publics sur propriété privée. • Espèces exotiques envahissantes — règlement UE 1143/2014 (liste actualisée juillet 2025).
--